

FONDATION
croix-rouge française

| Pour la recherche humanitaire et sociale



BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2020

« Transition humanitaire : les enjeux de l'autonomie »



-----www.fondation-croix-rouge.fr-----

Fondation Croix-Rouge française – 21 rue de la vanne | CS 90070 | 92 126 Montrouge Cedex | +33(0)1 40 71 16 34 | contact@fondation-croix-rouge.fr

Présentation

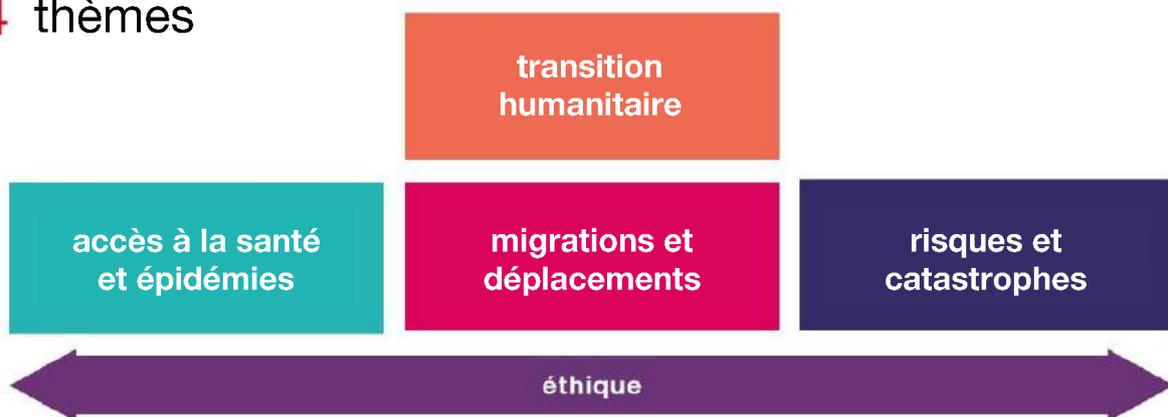
Au cœur des activités de la **Fondation Croix-Rouge française**, une conviction : pour répondre au mieux aux souffrances et en prévenir les causes, il est nécessaire de comprendre les contextes où elles s'expriment et de prendre le temps d'analyser, au plus près des populations vulnérables, les dynamiques à l'œuvre.

La Fondation a pour objectif de mobiliser la communauté scientifique à proximité des populations en souffrance, au Nord comme au Sud, pour apporter des réponses concrètes et durables. Afin d'encourager et de guider cet effort de réflexion et d'innovation, elle finance et accompagne des chercheurs francophones indépendants, en priorité issus des terrains d'intervention, par l'attribution de bourses de recherche postdoctorales sur appels à candidatures. D'une durée d'un an, elles couvrent de nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales et proposent des thématiques communes à l'action humanitaire et sociale.

Ces appels portent sur les **4 thématiques de recherche privilégiées** décrites ci-dessous. Leur objet est d'inviter les chercheurs à offrir une meilleure compréhension des vulnérabilités qui affectent les populations, des réponses apportées et des ajustements à faire dans les programmes d'action sociale ou humanitaire dans le but d'améliorer la prise en charge et la prévention en France et dans le monde.

Aux 4 thématiques de recherche privilégiées s'ajoute un sujet transversal, **l'éthique**, pour à la fois aider à structurer le questionnement inévitable suscité par des situations inédites qui imposent de nouveaux choix, et orienter ces derniers vers l'élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

4 thèmes



Appel « Transition humanitaire : les enjeux de l'autonomie »

Organisation de recherche dédiée à l'action humanitaire et sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des souffrances et des manières d'y répondre, d'anticipation des besoins des populations vulnérables en France et dans les pays en développement, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels, de formation et renforcement des capacités. A ce titre, la Fondation a décidé de lancer un appel à candidatures pour **une bourse de recherche postdoctorale individuelle** sur les transformations de l'humanitaire international.

Thématique et zone géographique de recherche

L'humanitaire apparaît de plus en plus contesté comme représentation d'essence occidentale de la solidarité internationale, reposant sur des principes et un droit international bien identifiés et s'appuyant sur les financements des pays les plus riches. Les pays dits « bénéficiaires de l'aide » expriment une volonté croissante d'autonomie dans la gestion des actions qui concernent leur population. Ils ne veulent plus dépendre d'une aide internationale trop asymétrique et éloignée du concept de partenariat, dont ils estiment qu'elle ne favorise ni le développement ni la réduction de la pauvreté. Certains, autrefois bénéficiaires de l'aide internationale, jouent désormais un rôle actif dans la prise en charge des interventions humanitaires concernant leurs territoires. D'autres reprennent en main la mise en place des projets, les flux de financements mais aussi les images et discours qui concernent leurs populations, allant jusqu'à engendrer un véritable « humanitaire d'Etat ». Ailleurs, la montée en puissance des nouveaux bailleurs reconfigure les relations, avec pour objectif d'investir le champ international et le champ médiatique, longtemps apanage des pays occidentaux.

Le champ humanitaire devient le théâtre d'« innovations inversées », notamment en Afrique, véritable laboratoire des alternatives humanitaires où des initiatives locales s'observent partout. Des assurances privées telle que l'*African Risk Capacity* (ARC) lancée par l'Union Africaine ont été créées pour couvrir les États contre les risques de catastrophes naturelles et les dégâts causés par des épisodes climatiques extrêmes. Les ONG locales, confessionnelles ou communautaires se multiplient, expriment comme leurs États la volonté d'assumer elles-mêmes l'aide de leur population dans leur propre pays et revendiquent d'avoir réellement les commandes en mains. Ces ONG sont aussi de plus en plus puissantes, telle Bangladesh Rural Advancement Committee (BRAC), devenue première ONG au monde avec plus de 100 000 employés. Aussi, l'utilisation des nouvelles technologies se développe via des programmes élaborés en étroite collaboration avec les États nationaux (livraison de sang par drones au Rwanda, projet IEDA au Burkina Faso, etc.). Au regard de

leur apparent potentiel d'autonomisation, ces innovations issues des pays bénéficiaires de l'aide questionnent la place et le rôle des acteurs internationaux, en ouvrant de nouvelles voies d'action possibles en dehors du système de solidarité internationale traditionnel.

Ce contexte inédit complexifie le champ de l'action humanitaire internationale alors même qu'elle doit gérer des besoins d'une ampleur inégalée, en lien notamment avec la pression démographique, la croissance non contrôlée des zones périurbaines, des crises et conflits armés prolongés, un sous-développement chronique, ou encore des catastrophes naturelles plus fréquentes et destructrices en raison du dérèglement climatique. Les besoins humanitaires continuent d'augmenter d'année en année, tout comme le nombre de personnes employées par les organisations humanitaires dans leurs opérations (570 000 personnes en 2017 selon le rapport de l'ALNAP, soit une augmentation de 27 % par rapport au précédent), en raison du nombre croissant de travailleurs humanitaires nationaux. Selon le rapport de l'ALNAP, *L'Etat du système humanitaire 2018*, on estime à 201 millions le nombre de personnes ayant eu besoin de l'aide humanitaire internationale en 2017, soit le nombre le plus élevé à ce jour, dont 68,5 millions de personnes déplacées de force par les conflits et la violence. Malgré une augmentation de son financement, le système ne dispose pas encore des ressources suffisantes pour couvrir tous les besoins. Cela s'explique notamment par le nombre croissant de personnes nécessitant une assistance humanitaire. Aussi, on constate que la capacité des populations à accéder à l'aide humanitaire dans les situations de conflit armé se détériore, les gouvernements et les groupes armés non étatiques refusant de plus en plus souvent l'accès ou utilisant la bureaucratie pour entraver l'accès. En conséquence la couverture humanitaire a été faible pour un grand nombre de migrants en situation irrégulière ou de personnes déplacées internes (PDI) en dehors des camps.

Surtout, ces difficultés appellent l'action humanitaire à opérer une véritable mutation, car elles révèlent une période de transition, qui n'a pas été anticipée, et qui traduit le passage d'un paradigme de solidarité Nord-Sud occidental-centré en terme de ressources et de pratiques, à un nouveau modèle multipolaire beaucoup plus complexe en lien avec les concepts de développement humain, de développement durable et de changement social et à la confluence d'intérêts parfois divergents provenant d'une diversité d'acteurs (bailleurs de fonds, entreprises, institutions, médias, etc.).

Ainsi, parvenir à une réponse plus « locale » et décentralisée aux besoins humanitaires est apparu dans l'agenda politique comme une réponse possible aux problèmes auxquels se heurte l'humanitaire international, et à la nécessité de le réformer. Entre 2015 et 2017, un petit nombre de gouvernements donateurs a fourni la majeure partie de l'aide humanitaire internationale : les trois principaux bailleurs de fonds représentaient 59 % de toutes les contributions gouvernementales en 2017, selon le rapport de l'ALNAP, *L'Etat du système humanitaire 2018*. La plupart des financements de ces bailleurs de fonds (60 % en 2016) sont allés à des agences multilatérales. Cependant, la plus grande partie de cet argent a ensuite été transférée sous forme de subventions à des organisations non gouvernementales (ONG). Parmi les ONG, les financements se sont concentrés sur les grandes organisations internationales : en 2017, les six plus grandes ONG internationales

représentaient 23 % des dépenses totales des ONG. À l'autre extrémité de l'échelle, les ONG nationales et locales n'ont reçu de façon directe que 0,4 % de toute l'aide humanitaire internationale ; 0,2 % entre 2009 et 2013 selon les recherches menées par *Development Initiatives (Global Humanitarian Assistance Report 2014)*. Le rapport du Secrétaire général du Sommet humanitaire mondial de 2016, et le *Grand Bargain* qui en résulta, avait appelé à des réponses « aussi locales que possible, aussi internationales que nécessaire », le système humanitaire international s'engageant davantage à investir dans la capacité des organisations locales à travailler en complément avec les homologues internationaux. Force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

La « localisation de l'aide » est généralement définie comme un processus collectif des différentes parties prenantes du système humanitaire (donateurs, organismes des Nations Unies, ONG) qui vise à ramener les acteurs locaux (autorités locales ou société civile) au centre du système humanitaire avec un rôle plus important et plus central. En plus de permettre une réponse humanitaire plus efficace et performante, l'objectif à long terme de la « localisation » est de renforcer la résilience des communautés touchées par la crise en établissant des liens avec les activités de développement. Concrètement, sur le terrain certains acteurs humanitaires internationaux, comme Alima par exemple, développent des modèles opérationnels inédits (en matière de partenariat, transfert de compétences, accès aux financements, ressources humaines, gouvernance, etc.), ou de fortes innovations dans la réponse aux besoins des populations affectées, tels les transferts de cash, afin d'être plus efficaces. D'autres acteurs travaillent désormais à identifier des solutions de financement innovantes visant à renforcer les interventions humanitaires menées localement (START Fund Bangladesh, Oxfam Myanmar). Cependant, il y a peu de consensus sur ce que signifie une réponse véritablement « locale », en théorie ou en pratique, et il y a très peu d'incitations à la promouvoir au sein d'un système enclin à la centralisation structurelle et culturelle.

En conséquence, les initiatives allant dans ce sens, même si elles montent en puissance, demeurent marginales et les premières leçons tirées du débat sur la « localisation », ou encore la « fragmentation » de l'aide, montrent la vivacité de la discussion sur la façon dont l'articulation des deux dimensions « globales » et « locales » du système de solidarité internationale se traduit sur le terrain en termes d'efficacité, de coordination des aides extérieures avec les dispositifs d'aide intérieurs, et d'adéquation de l'aide avec les besoins des populations. Elles mettent en évidence la nécessité :

- 1) de combler la méconnaissance – et ainsi dépasser certains stéréotypes – sur les acteurs humanitaires locaux (difficultés, pratiques, points de vue, valeurs...), notamment sur la façon dont le jeu des acteurs et des organismes transnationaux impacte leurs modes de fonctionnement et d'action ;
- 2) de comprendre quelles sont les réalités et effets des stratégies d'autonomisation mises en place par les acteurs internationaux dans un contexte annoncé de « localisation » de l'aide ;
- 3) de saisir quelles sont les conditions d'émergence des innovations institutionnelles et opérationnelles issues des pays bénéficiaires de l'aide et leur impact sur les populations, le système de solidarité internationale traditionnel et ses acteurs ;

4) et enfin d'étudier comment de telles initiatives – d'où qu'elles viennent – peuvent être capitalisées pour créer les conditions du développement des acteurs locaux et des réseaux transnationaux dans différents contextes.

L'objectif de l'appel « Transition humanitaire » est de permettre la compréhension de ces nouveaux modèles permettant d'envisager une autonomisation des acteurs locaux de l'aide, et plus généralement des tenants de la transition humanitaire, qui préfigure un nouveau paradigme, en appréhendant les conditions de sa réalisation dans différents pays. Il invite à explorer les obstacles et perspectives d'une action dirigée localement et à proposer des pistes de réforme de la réponse humanitaire contemporaine. Les candidats sont particulièrement encouragés à aborder des exemples de meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne l'engagement communautaire, le lien entre l'action d'urgence et le développement, entre l'action humanitaire et l'action sociale. Comme dans de nombreux secteurs qui traversent des périodes de mutations extrêmes, l'approche éthique peut devenir un guide pour l'action, ainsi qu'un objet d'étude pour les chercheurs. C'est pourquoi un éclairage sur la dimension éthique et les modalités de son application sur le terrain est vivement souhaité.

Zone géographique de recherche

Ces thèmes pourront être abordés dans une zone géographique comportant un ou plusieurs pays. La Fondation a identifié pour cet appel **treize pays prioritaires** :

| | | |
|---------------|------------|--|
| Bénin | Guinée | Mali (chercheurs résidents seulement) |
| Burkina Faso | Kenya | Niger (chercheurs résidents seulement) |
| Cameroun | Liban | Sénégal |
| Côte d'Ivoire | Madagascar | Togo |
| Ethiopie | | |

Les pays ciblés constituent une entrée empirique pour les recherches. Ils ne correspondent en aucun cas aux nationalités d'éligibilité du candidat.

L'accès au terrain sera conditionné par une évaluation précise des risques remise lors de la candidature et mise à jour avant le départ en prenant soin de vérifier au préalable les recommandations du MEAE français.

Conditions de candidature

Les financements accordés par la Fondation Croix-Rouge française ont pour objectif de couvrir le coût d'une année de recherche dans le cadre de projets individuels ou collectifs.

Les financements accordés dans le cadre de projets collectifs sont attribués à un.e chercheur.e, auteur.e de la candidature et considéré.e comme le coordinateur ou la coordinatrice du projet, responsable de la réalisation de la recherche et de la tenue des engagements en contrepartie du financement selon les conditions d'attribution et modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document.

Seuls les chercheur.e.s rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- avoir soutenu son doctorat depuis moins de 10 ans ;
- ne pas occuper par ailleurs un poste permanent à plus de 50 % ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2020**.

Il n'existe pas de condition de nationalité. La Fondation privilégie toutefois les candidatures des chercheurs résidant dans les zones géographiques de recherche prioritaires (hors France).

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les chercheur.e.s souhaitant candidater doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présenté.e.s par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 19 avril 2020 à minuit**.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le/la candidat.e accède à son espace personnel depuis lequel il/elle peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

Formulaire de candidature

Le/la candidat.e renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, le cas échéant répartition des tâches parmi les membres de l'équipe, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, et le cas échéant les CV de chaque membre de l'équipe de recherche ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ou, pour les futurs docteurs, une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2020** ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile ;
5. un chronogramme ;
6. une copie du rapport de soutenance de thèse ;
7. une lettre de soutien du responsable de chaque institution de recherche impliquée dans le projet (optionnel) ;
8. une lettre de référence (optionnel) ;

Les candidatures en ligne s'ouvriront **du 21 février 2020 au 19 avril 2020 à minuit**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le/la candidat.e peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il/elle sera tenu informé.e des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature seront évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection incluant des représentants du partenaire de l'appel établira une proposition de sélection qui sera soumise au CA de la Fondation, qui établira enfin la sélection finale lors de sa réunion qui aura lieu le **1^{er} juillet 2020**. Les résultats seront communiqués par mail le lendemain.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira au/à la lauréat.e :
 - une bourse de recherche de **17 000 euros** ;
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « Pratique & Humanités » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** »
 - création d'un espace dédié à la recherche conduite sur le site de la Fondation
 - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*
 - une adhésion d'un an à l'International Humanitarian Studies Association (**IHSA**)
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- La gestion des financements accordés dans le cadre de projets collectifs conformément au budget prévisionnel fourni lors de la candidature (y compris la rémunération des membres de l'équipe de recherche) relève de la responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice du projet, seul.e bénéficiaire du financement.
- La Fondation procède au versement de la bourse en quatre fois : trois versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 2 000 euros à la remise des *working papers*.
- La période de recherche commence le **1^{er} septembre 2020**, et au plus tard le **15 septembre 2020**, de l'année d'attribution du financement. Cependant le versement de la première tranche du financement est conditionné par la confirmation par le/la lauréat/e à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 15 septembre doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou *working papers*, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entraînera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche du financement dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le/La lauréat/e doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement du

financement, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.

- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution du financement du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment le financement. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et *working papers*. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée d'études organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le/la lauréat/e à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le/la lauréat/e étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le/la lauréat/e consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur(e) qui reste propriétaire de son travail.
- Le/La lauréat/e s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le/la lauréat/e dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le/la lauréat/e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

| | |
|--------------------------------|--|
| 21 février 2020 | Lancement de l'appel à candidatures |
| 19 avril 2020 | Clôture des candidatures à minuit |
| Avril-Juin 2020 | Evaluation des candidatures |
| 1 ^{er} juillet 2020 | Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation |
| 2 juillet 2020 | Annnonce des résultats par mail à tous les candidats |
| Juillet-Août 2020 | Signature par les lauréats de la charte et de la convention d'attribution du financement |
| 1 ^{er} septembre 2020 | Début de la recherche |
| 1 ^{er} septembre 2021 | Fin de la recherche |

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr